



Contrat individuel de formation

Par **mary**, le **14/01/2011** à **19:54**

Bonjour,rnrnJe suis en CDI, j'ai commencé une formation en contrat individuel de formation depuis fin octobre pour une durée de 1 222 heures, et qui est financée par l'uniformation.rnrnJe souhaite savoir si on est obligé de retourner dans son entreprise lorsqu'on ne peut pas démarrer le stage toute de suite.rnrnrnje vous remercie d'avancernrnrncordialement

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **20:16**

Bonjour,rnJe ne comprends pas très bien mais logiquement si vous ne pouvez pas être en formation, vous devez retourner travailler, à moins d'obtenir une autorisation de congé...